



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

**DÉCISION N°2019/1096**

**OBJET :** Délégation de signature à Madame Corinne ROUX, Directrice adjointe chargée de la direction des ressources humaines, dans le cadre des gardes administratives

Le Directeur,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé (section II – sous-section 1),

**CONSIDÉRANT** les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation de signature est confiée à Madame Corinne ROUX, Directrice adjointe chargée de la direction des ressources humaines, aux fins de signer, pendant les périodes où elle assure le service d'astreinte, tous actes liés à la prise en charge des patients sans leur consentement dans l'établissement, et notamment :

- les décisions d'admission des patients sans leur consentement,
- les décisions de maintien des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de levée des soins des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de modification de la forme de prise en charge des patients en soins sans leur consentement.

**Article 2**

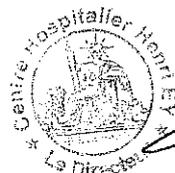
La présente décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Signature du  
mandataire

Corinne ROUX

Fait à Bonneval, le 1<sup>er</sup> avril 2019

Le Directeur,



Philippe VILLENEUVE

**Destinataires :**

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Départementale.
- DD28
- Madame ROUX
- Direction des ressources humaines
- Direction des ressources humaines (dossier)
- Direction
- Admissions